



## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 8 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 8 février à 12 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE  
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS  
David PAMBRUN donne procuration à Jean-Claude DELAS  
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Madame Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

### **La séance est ouverte à 12h00.**

#### **Prise à bail du cabinet médical de la gare pour mise à disposition des professionnels de santé désireux de s'installer à la future maison de santé pluridisciplinaire**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 16 octobre 2019, avait été évoquée la problématique liée au départ le 31 décembre 2019 des deux médecins exerçant jusqu'alors au sein du cabinet médical de la gare.

Il indique que cette situation est préjudiciable à la population en termes d'offre de soins, et que la commune est désormais directement concernée par cette question en qualité de porteuse du projet de maison de santé, qui nécessite l'exercice en son sein de deux médecins.

Il rappelle également que de nombreuses collectivités, y compris dans le département, sont confrontées à ce problème de désertification médicale, et font appel à des cabinets spécialisés dans la recherche de médecins, moyennant un coût de l'ordre de 15 000 € HT par médecin.

Il indique que la mairie a recherché activement ces derniers mois de nouveaux médecins par ses propres moyens, et a identifié un, voire deux médecins espagnols intéressés, dont l'un a d'ores et déjà déposé son dossier de demande d'inscription à l'ordre des médecins des Hautes-Pyrénées pour s'installer dès que possible.

Il ajoute que la mairie a également eu un contact avec une médecin française récemment retraitée mais souhaitant néanmoins reprendre dès maintenant une activité libérale, qui s'est montrée vivement intéressée par le projet de Tournay, et désireuse de pouvoir exercer au plus vite.

Aussi, compte tenu de ces opportunités, de l'intérêt pour la commune de faciliter l'installation au plus vite et dans les meilleures conditions de deux médecins au moins, et éventuellement d'autres professionnels de santé désireux de s'inscrire dans le projet de MSP, lequel est conditionné par la présence de deux médecins, la possibilité pour la commune de louer le bâtiment du cabinet médical de la gare, disponible depuis le 31 décembre 2019, a été explorée.

Cette location pourrait se faire dès le 10 février aux conditions actuelles, à savoir moyennant un loyer mensuel de 1 100 €, pour une durée maximum de 18 mois avec congé possible à tout moment assorti d'un préavis de 3 mois, le ou les professionnels prenant en charge les frais de mobilier, d'équipement médical, et l'ensemble des consommables et autres charges de fonctionnement, dont le secrétariat.

Il propose ainsi que la commune prenne à bail ces locaux et les mette gratuitement à disposition des professionnels à compter du 10 février 2020 pour le temps des travaux de la MSP, qui devraient démarrer en avril et durer environ 12 mois.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, tout en se réjouissant de la possibilité d'accueillir de nouveaux médecins, interroge Monsieur le Maire sur l'âge et le temps de travail possible de la médecin retraitée, et sur l'opportunité de consentir la gratuité pour cette mise à disposition.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une personne ayant la soixantaine, en mesure de débiter son activité d'ici la fin du mois de février compte tenu de l'aménagement et des formalités à effectuer, qui sera simplement tenue de respecter un plafond de revenus cumulables avec sa retraite, et d'en tenir compte quant au nombre de consultations quotidiennes réellement effectuées par ses soins.

Quant à la gratuité envisagée, il y a lieu de considérer que la mairie a pu jusqu'à présent faire l'économie du recours à un cabinet spécialisé dans la recherche de médecins, et que les collectivités consentent régulièrement ce type de conditions pour attirer de nouveaux médecins compte tenu de la pénurie actuelle, qui génère une concurrence territoriale exacerbée.

Monsieur Jean-Claude DELAS confirme l'extrême concurrence actuelle, y compris dans le département, et même parfois des tentatives de détournement de certaines demandes d'installation.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande également si les médecins espagnols maîtrisent la langue française. Monsieur le Maire indique que le premier médecin espagnol ayant déposé sa demande à l'ordre suit actuellement une formation intensive et a fourni tous les justificatifs dans son dossier à ce sujet, et précise que sa

maîtrise du français, qui est un préalable à son installation, devra être vérifiée le moment venu par les responsables départementaux de l'ordre des médecins.

A l'issue de ces débats, la proposition de Monsieur le Maire est approuvée à l'unanimité, et le conseil l'habilite à signer le bail civil avec la SCI LOVERDO ainsi que les conventions de mise à disposition avec les professionnels intéressés.

**La séance est levée à 12h30.**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 28 FEVRIER 2020

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2020**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 28 février 2020, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-François DUBARRY,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

Véronique RENAUDOT,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,